



Syndicat **Force Ouvrière DGFIP**  
Section locale **FO DGFIP62**  
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

\*\*\*\*\*

☎ : 06.04.40.51.41

@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

En préalable aux différentes déclarations liminaires, **FO-DGFIP62** a tenu les propos suivants :

« S'associant pleinement à sa Confédération et à son Syndicat National **F.O. des Finances Publiques**, la section **FO-DGFIP62** dénonce l'acte de barbarie commis ce 7 janvier 2015 dans les locaux de l'hebdomadaire Charlie Hebdo. Attachés à toutes les valeurs de la République, nous soutenons que la liberté d'expression est une liberté fondamentale de notre démocratie. Nous exprimons notre entier soutien et notre solidarité aux proches des journalistes ainsi qu'aux policiers, deux des leurs viennent de perdre la vie dont un délégué **FO**, lâchement assassinés lors de cet attentat. . »

## CTL du 8 janvier 2015 Déclaration liminaire

M. Le Président, en ce début d'année nouvelle, **FO-DGFIP62** vous souhaite à vous ainsi qu'à vos collaborateurs une très bonne année 2015.

La période des vœux est en effet propice à croire que tout est possible, tout est réalisable !

**“ Sure we can, bien sûr nous le pouvons ! ”**

Voilà un slogan prometteur ! C'est celui de l'entreprise TNT que la DDFiP62 (entre autre) a choisi pour acheminer les courriers de certaines trésoreries du département.

En effet, ils le peuvent : compliquer le travail des agents, augmenter les délais de réception du courrier par les usagers, ou encore perdre les copies du concours d'IP...ce qui obligera nos collègues à recomposer ! Quel talent !

### **Est-ce là une manière d'améliorer l'exercice des missions ?**

Autres vœux, ceux que nous adresse Bruno Parent par vidéo.

Pour cette année, notre Directeur Général reconnaît la singularité de la DGFIP au sein de l'État. Il s'engage à maintenir durablement, et avec obstination, notre haut niveau d'expertise et à alléger les services les plus chargés. Cela lui apparaît indispensable en ces temps de difficultés budgétaires. Pour ce faire, il propose de s'appuyer sur nos atouts considérables : notre savoir-faire, notre attachement au service public et notre goût du travail bien fait.

En clair, ce qu'il nous demande **ce sont des efforts, toujours des efforts et encore des efforts en faisant mine de se soucier du bien-être des agents**. L'administration sait compter sur le professionnalisme de ses agents mais les agents, eux, en ont marre d'être exemplaires sans reconnaissance et en saignant les effectifs tous les ans !!!

Nous étions jusqu'alors fiers de travailler dans notre administration, la perte de notre efficacité ne permet plus, malgré nous, de conserver cette fierté !

Pour illustration, dans le Pas-de-Calais vous allégez des services surchargés en y supprimant des emplois, alors même que vous y affectez des renforts ! ! N'y a-t-il pas là une aberration grotesque ?

### **Est-ce là une manière d'améliorer les conditions de vie au travail ?**

Ces mêmes services surchargés seront-ils dans le schéma triennal d'adaptation au réseau, dont nous attendons toujours la communication, pour ainsi disparaître de la carte départementale et réaliser ainsi un énième objectif ?

Autre illustration, les évaluateurs du Domaine sont toujours considérés comme des sous-inspecteurs de direction ! **Quand la DG entendra leurs justes revendications ?**

### **Est-ce là une manière d'améliorer le quotidien des agents ?**

La compétition n'est pas le crédit d'impôts, lapsus cher à Bruno PARENT. Elle serait plutôt dans les rivalités qu'entretiennent entre elles les directions, pour savoir laquelle supprimera le plus d'emplois...

**Pour les AGFiP, ce sont des primes, pour les agents, la déprime !**

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1ère Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

**Réponse de la Direction :**

La gestion du dossier emploi est un exercice particulièrement difficile. Cet effort collectif dans les suppressions d'emplois a atteint ses limites. Toutes les catégories et toutes les structures y contribuent. Le président fait le vœu que les nouveaux modèles d'organisation soient encore davantage discutés en CTL.

Les suppressions d'emploi ne sont pas fléchées au niveau national et les agents concernés par une suppression d'emploi dans leur service n'ont pas à souscrire une demande de mutation nationale.

Toutefois, au niveau local, l'agent le plus jeune administrativement dans la catégorie pour laquelle un poste est supprimé dans le service, devra déposer localement une fiche de vœux.

**DESORMAIS LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS SONT FLECHEES AU NIVEAU LOCAL UNIQUEMENT.**

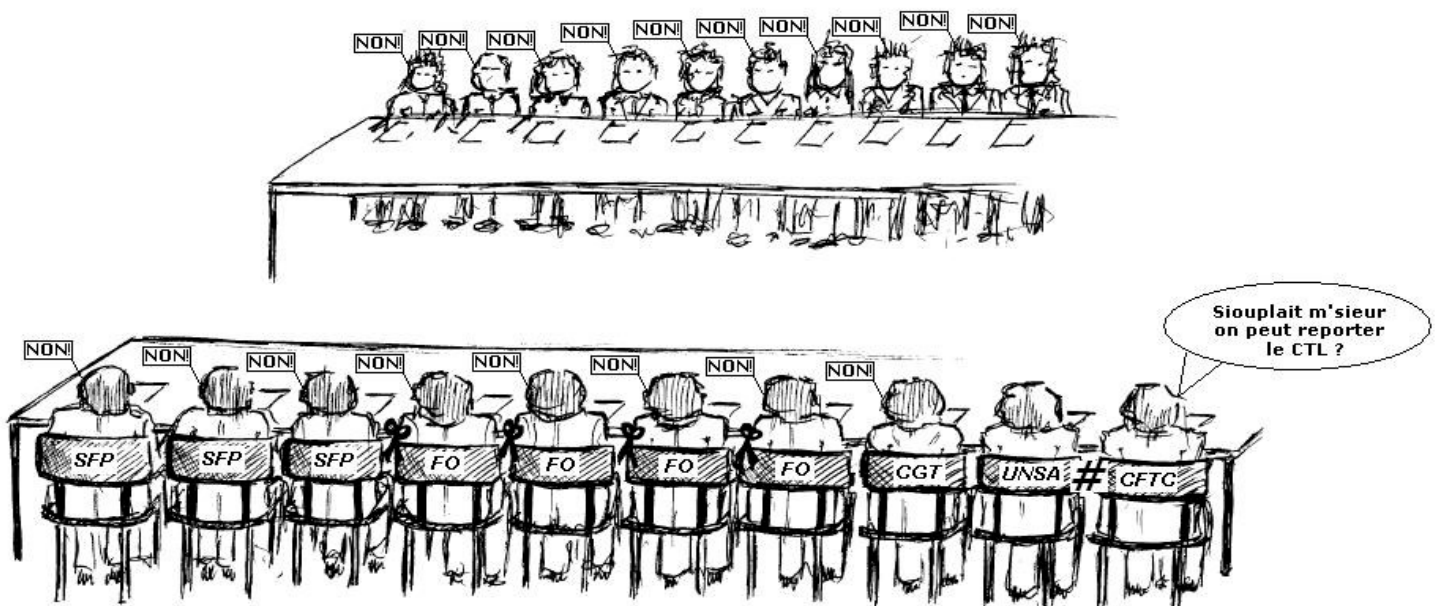
L'agent concerné bénéficie d'une priorité absolue sur le dernier poste vacant à la résidence ou à défaut d'une garantie de maintien sur la commune d'affectation locale en tant qu'ALD.

Concernant l'acheminement du courrier via l'entreprise TNT en expérimentation depuis septembre dans les petites trésoreries du département, la direction s'est engagée à en faire le bilan à la mi-janvier, la date de réunion est d'ores et déjà fixée, afin de décider si l'expérimentation est généralisée ou pas.

**CTL du 8 janvier 2015 Compte rendu**

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence de Monsieur Benoît DEMEULEMEESTER. Les débats ont débuté à 9h15. **FO DGFIP62** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

Compte-tenu des événements de la veille, l'union CFTC-UNSA a demandé le report du CTL en préalable aux débats, la réponse unanime des membres du CTL est illustrée ci-dessous :



Afin de répondre à un acte terroriste par un acte responsable, citoyen et républicain, les membres du Comité Technique Local ont siégé ce 8 janvier 2015 pour :

**Défendre la liberté de parole**  
**Défendre la liberté d'échanger**

**Défendre la démocratie**  
**Défendre la République**

L'ordre du jour était le suivant :

## **1 – Approbation du procès verbal du 20 novembre 2014 :**

En l'absence d'observation des organisations syndicales, le PV a été adopté à l'unanimité.



## **2 – Avis sur l'évolution des emplois – Projet Loi de Finances 2015 :**

L'action commune de mobilisation menée pendant la campagne déclarative avec notamment les blocages de sites, les grèves et manifestations a permis de mettre le focus sur le mécontentement des agents du Pas-de-Calais.

Notre appel a été entendu par la délégation interrégionale et **vosre mobilisation massive a permis de sauver 3 emplois dans le 62.**

De même et sans la dotation « cible-charges » et la dotation « accueil », deux critères créés en 2014 par la DGFIP afin de « mieux prendre en considération la charge de travail et valoriser l'accueil » (dixit la note de la centrale) notre département aurait dû perdre 7,6 emplois supplémentaires soit au total 36 + 3 + 7.60 = 46,60 emplois en ETP !

Les 3 emplois A+ supprimés (un AGFiP, un AFiP et un IP) le seront en direction. **FO-DGFIP62** a demandé la localisation sans obtenir de réponse. A noter qu'un poste d'AFiPA est créé.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des différentes suppressions d'emplois :

### **LOCALISATION DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PLF 2015**

Services	Emplois implantés avant dossier emplois			Suppressions nettes			Emplois implantés après dossier emplois		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Direction	58	70	32	-3	-1	-8	55	69	24
Recette des Finances	7	8	1			-1	7	8	
BCR (Arras)	1	5	1		-1		1	4	1
PCRP (Lens)					-1				
PCRP (Montreuil-sur-Mer)					-1				
PCE Boulogne (Antenne Montreuil)					-1				
PCE Béthune					-1				
SIP Arras Ouest	2	11	13		-1		2	10	13
SIP Arras Est	1	7	13			-1	1	7	12
SIP Boulogne-sur-Mer	2	12	25			-1	2	12	24
SIP Béthune	2	9	20			-1	2	9	19
SIP Calais	2	14	22		-1		2	13	22
SIP Montreuil-sur-Mer	1	6	14			-1	1	6	13
SIP Saint-Omer	2	7	16			-1	2	7	15
SIP Bruay-la-Buissière		9	13		-1			8	13
SIP Hénin-Beaumont	1	9	16			-1	1	9	15
SIP Saint-Pol-sur-Ternoise		3	10			-1		3	9
Trésorerie de Bapaume	1	3	4			-1	1	3	3
Trésorerie de Carvin	1	3	4		-1		1	2	4
Trésorerie d'Hersin-Coupigny	1	4	3		-1		1	3	3
Trésorerie de Saint-Venant	1	4	2		-1		1	3	2
Trésorerie Municipale de Calais	2	9	7		-1		2	8	7
Paierie Départementale	3	18	14		-1		3	17	14
<b>TOTAL</b>				<b>-3</b>	<b>-14</b>	<b>-17</b>			

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Le Président s'est engagé à supprimer un emploi d'inspecteur dans chacun des trois pôles de la Direction. Concrètement, la direction n'étant qu'un seul et même service, ce sont les 3 plus jeunes en ancienneté administrative qui seront impactés. Le rééquilibrage entre les pôles se fera par des mouvements internes.

Concernant les suppressions d'emplois en PCE et BCR qui réalisent la programmation du contrôle fiscal, la direction indique que les objectifs en fiches n°3909 (fiches de proposition de contrôle fiscal) seront revus à la baisse.

Il n'est pas question de baisser la garde en matière de lutte contre la fraude fiscale. Les moyens doivent se mettre au niveau de la fraude (national voire international).

A nos demandes de justifications sur toutes les suppressions, la Direction semblait à chaque fois embarrassée. En fait, ses réponses auraient très bien pu s'illustrer ainsi :



VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFIP62</b>		X	
<b>SFP</b>		X	
<b>CGT</b>		X	
<b>UNSA-CFTC</b>			

**Commentaires FO :** L'union UNSA-CFTC s'est refusée de participer tant aux débats qu'aux votes. Bien évidemment, **FO-DGFIP62** a voté CONTRE ce dossier "évolution des emplois pour 2015". Il nous est donné la possibilité d'exprimer notre voix, et donc la vôtre, par le biais d'un vote. Il nous a semblé de notre devoir de VOUS représenter et de préciser VOTRE position sur ce point particulier. En siégeant à ce comité et en votant CONTRE ce dossier emplois, vous êtes assurés que vos représentants **FO-DGFIP62** ne cautionnent pas ces suppressions. **FO-DGFIP62** tenait jusqu'à présent cette position seul, SFP et la CGT nous ont rejoint sur le vote. Nous nous en félicitons !

### LOCALISATION DES TRANSFERTS D'EMPLOIS

Services	Emplois implantés avant dossier emplois			Transferts d'emplois			Emplois implantés après dossier emplois		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Direction - EMR Arras	1	16	1		-1		1	15	1
Trésorerie d'Arras Municipale	1	4	2		1		1	5	2
PTGC Arras	3	6	3	-1		-1	2	6	2
PTGC Béthune		7		1		1	1	7	1
Trésorerie hospitalière de Lens	1	7	5		-1	1	1	6	6
Trésorerie municipale de Liévin		1	3		1	-1		2	2

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais



VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFiP62</b>			<b>X</b>
<b>SFP</b>			<b>X</b>
<b>CGT</b>			<b>X</b>
<b>UNSA-CFTC</b>			

**Commentaires FO** : L'union UNSA-CFTC s'est refusée de participer tant aux débats qu'aux votes. **FO-DGFiP62** s'est abstenu sur ces transferts bien qu'ils soient en partie justifiés. Néanmoins, impacter un service de renfort ne nous semble pas une solution adéquate. Là encore **FO-DGFiP62** tenait jusqu'à présent cette position seul, SFP et la CGT nous ont rejoint sur le vote. Nous nous en félicitons !

### **3 – Questions diverses :**

- Calibrage des emplois pour les accueils de Lens, Arras, Calais et Hénin-Beaumont : Lors du CTL du 17/10/**2013**, la Direction s'était engagée à faire un bilan de comparaison pour le calibrage des emplois sur les accueils de Lens, Arras, Calais et Hénin Beaumont. Relancé 3 fois sur son engagement, elle nous a expliqué qu'elle n'est pas en mesure de le respecter puisque que les emplois destinés à l'accueil ne sont pas individualisés au sein des SIP.
- Mise en place des CHD paies à compter de 2015 : cela va représenter une charge de travail supplémentaire importante pour les postes gérant des budgets SPL, qui ne sera certainement pas compensée en totalité par l'abaissement du seuil d'application du CHD (de 500 à 300 mandats). La Direction nous a répondu que des formations au CHD paie et aux nouvelles méthodologies générale et aménagées seraient organisées à partir de la mi-mars (donc après la campagne des comptes de gestion). D'ici là, il vous est conseillé d'attendre ces dernières avant d'envoyer vos plans CHD paies et vos nouveaux plans de contrôle.
- Application de contrôles internes AGIR : nous avons également interrogé la Direction sur l'évaluation qui avait été faite des postes qui ont expérimenté cette nouvelle. Elle doit être généralisée à l'ensemble des postes en 2015, sachant que certains postes expérimentateurs n'ont pas eu le temps de la mettre en œuvre. La Direction nous a reconnu qu'AGIR était une application complexe et qu'en conséquence, elle avait décidé d'assouplir son utilisation. C'est pourquoi il n'y aura pas de thème nouveau de contrôle non documenté. De même il sera mis en place un allègement volontaire des tâches (conformément aux souhaits exprimés par les chefs de service et de postes dans le cadre de l'Espace Départemental de Dialogue dit EDD).

#### **Les élus FO DGFIP62 :**

##### **Titulaires**

**Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUX et Michaël MILLOT**

##### **Suppléants**

**Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Nicolas WANIN et Audrey JOLY**

**Bulletin  
d'adhésion**

**2015**

**FO DGFIP**  
la force syndicale

NOM : ..... PRÉNOM : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DGFIP du Pas-de-Calais